

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER s'est réuni le 25 juin 2019, à la Mairie, sous la présidence de M. François RUDEL, Maire.

Les points suivants ont été traités :

DESIGNATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL DU SIAEP DE BASSE LIMAGNE :

Les nouveaux statuts du SIAEP de Basse Limagne permettent de désigner quatre délégués. Le Conseil municipal décide de nommer les quatre délégués titulaires actuels : Pascal BOITEL, René LEMERLE, Michel LENOIR et Françoise LUNEAU.

TAXE DE SEJOUR :

La Communauté de communes de Billom Communauté a demandé la modification de la délibération n°2019-61, en date du 9 avril 2019. La phrase « la commune de Mur-sur-Allier ne transfère pas le produit de la taxe de séjour » est remplacée par la suivante : « la commune de Mur-sur-Allier renonce à la percevoir au profit de Billom Communauté ».

AMENAGEMENT DE LA RUE DU COGNET : ACTUALISATION DES MONTANTS :

Afin de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser la procédure du marché public, le Conseil municipal décide d'intégrer les travaux le long de la Rd1, secteur Dallet, dans le marché public de l'aménagement de la rue du Cognet. Le coût total pour la commune de Mur-sur-Allier est de 270 000,00 € TTC et 90 000,00 € TTC pour le Conseil départemental du Puy de Dôme.

VALIDATION DU PROJET DE COUVERTURE DU PLATEAU SPORTIF DE DALLET :

Ce point est reporté au prochain Conseil municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA RESTAURATION DES ANCIENS MURS DU COUVENT :

Une demande de subvention d'un montant de 15 000,00 € a été votée pour restaurer les murs de l'ancien couvent de Dallet. Le projet total est de 30 000,00 € (15 000,00 € d'autofinancement).

ACQUISITION DE BIENS SANS MAITRE :

Après la réalisation d'une procédure de bien sans maître sur les parcelles AB 160 et AB 161 sis Le Clos à Dallet, le Conseil municipal décide d'incorporer ces biens dans le domaine communal et d'autoriser le Maire à constater cette incorporation par arrêté municipal.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE SIMPLIFIEE – SECTEUR DALLET :

Afin de procéder à la mise en conformité du réseau d'eaux pluviales, une convention de servitude simplifiée sera établie et signée entre la commune et le propriétaire de la parcelle concernée par le passage de ce réseau précisant les engagements de chacun des signataires.

MISE A JOUR DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS – SERVICE ENFANCE JEUNESSE :

Suite à différents mouvements de personnel, les postes suivants sont modifiés comme suit :

-Adjoint technique : de 25,00/35^{ème} à 25,95/35^{ème} (+ 3,66 %)

-ATSEM principal de 2^{ème} classe : de 25,05/35^{ème} à 26,55/35^{ème} (+ 5,65 %)

-Adjoint technique : de 23,26/35^{ème} à 23,72/35^{ème} (+ 1,94 %)

CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET :

Compte tenu des nécessités de service, un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, à temps non complet (20.66/35^{ème}) est créé à compter du 1^{er} septembre 2019.

CREATION DE POSTES DE CONTRACTUELS POUR LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE :

En raison des effectifs attendus pour la rentrée 2019-2020, quatre postes contractuels sont créés :

- Adjoint d'animation titulaire du BPJEPS à 18.36/35^{ème} du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020
- Adjoint d'animation titulaire du CAP Petite Enfance à 20/35^{ème} du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020
- Adjoint technique à 21.05/35^{ème} du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020
- Adjoint technique à 6.36/35^{ème} du 1^{er} septembre 2019 au 3 septembre 2020

RECRUTEMENT DE DEUX INTERVENANTS POUR ASSURER UNE INITIATION MUSICALE AUX GROUPES SCOLAIRES :

Le Conseil municipal décide de faire appel à deux intervenants pour assurer une initiation musicale aux groupes scolaires en 2019/2020. Les candidats devront être titulaires du Diplôme Universitaire de Musique (DUMI).

VALIDATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Suite à la création de la commune nouvelle de Mur-sur-Allier, la Communauté de communes de Billom Communauté modifie ses statuts pour intégrer 25 communes membres et non plus 26.

REMARQUES SUR LE PROJET DU PLUIH :

En complément de la délibération n°2019-71 relative à l'avis donné par la commune de Mur-sur-Allier sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat, PLUIH, diverses observations seront transmises à Billom Communauté (secteurs bas du Chambon et OAP chemin du Replot à Dallet et erreurs de zonage et écriture de règlement pour le secteur de Mezel (maisons existantes non matérialisées, secteurs boisés, alignement d'arbres, cimetière, alignement en emplacement réservé, couloirs hydrauliques, cônes de vue ABF, altitude maximum de construction, parcelle ZA 522 en zone U et création d'emplacements réservés).

REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

La proposition de l'accord local est suivi soit sept sièges attribués à la commune de Mur-sur-Allier.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Vœu relatif aux principes et aux valeurs devant guider les évolutions du système de santé proposé par l'Association des Maires de France, AMF : le Conseil municipal demande que la réforme du système de santé prenne en considération sept enjeux proposés par l'AMF ;
- Carrière du Puy de Mur : suite à la réunion de la dernière commission, un bilan des différentes mesures à prendre sera réalisé en vue de la fermeture du site en juillet 2022 ;
- Conseil départemental du Puy de Dôme : l'Assemblée plénière de ce jour a voté, à l'unanimité, le rattachement de la commune de Mur-sur-Allier au canton de Pont du Château ;
- Fibre optique : une convention d'implantation d'armoires sur la totalité du territoire de la commune a été signée pour favoriser un déploiement de la fibre optique d'ici fin 2020 ;
- Composteur : un composteur en bois sera implanté sur le secteur de Mezel en septembre 2019 par les services techniques et le Syndicat du Bois de l'Aumône, SBA, pour participer à la réduction des déchets ménagers. Ce dispositif est déjà présent sur le secteur de Dallet ;
- Livre de Mezel : un ouvrage de 314 pages sur la commune historique de Mezel sera présenté le 29 juin 2019 et mis en vente à la Mairie, tout comme celui rédigé sur la commune historique de Dallet il y a une dizaine d'années.